

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 21\_QUE\_17 - Simple question Alexandre Berthoud - Mesure de reconnaissance au personnel de la santé ; où se trouvera la dépense au niveau comptable ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 27 avril 2021, point 2.2 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Lors du communiqué de presse du 19 février 2021, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer une mesure de reconnaissance de CHF 900 au personnel de santé impliqué durant la crise COVID en guise de reconnaissance.

A aucun moment je ne remets en question cette décision, mais il m'apparaît intéressant de comprendre comment cette opération se réalisera sur le plan comptable, tout en respectant les bases légales.

Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat : de quelle manière le montant en lien avec cette reconnaissance sera comptabilisé et sur quelle base légale ?

## Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500)

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil@vd.ch)(javascript:linkTo\_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl'););

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)